



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA
PÊCHE - Politique de la pêche dans la mer Méditerranée et la mer Noire

La Directrice

Bruxelles,
MARE-D3/PCO (2022)

Objet : Lettre du LDAC concernant les éclaircissements de la DG MARE par rapport à sa participation aux réunions du Conseil consultatif

Cher M. López,

Merci infiniment pour votre courrier du 28 décembre 2022 et son annexe à propos de la participation de la DG MARE aux réunions du Conseil consultatif de pêche lointaine (LDAC), et rappelant l'importance pour ce dernier d'avoir l'occasion d'échanger directement avec les services de la Commission. Merci également pour la note explicative du 12 janvier 2023⁽¹⁾, qui vient compléter votre courrier. Je les ai lus avec un grand intérêt.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi de vous rappeler qu'il est également fondamental pour nous d'avoir la possibilité d'échanger directement avec les Conseils consultatifs (CC). Vous êtes notre forum de parties prenantes et à ce titre vous permettez aux décideurs politiques de bénéficier de vos connaissances et de votre expertise sur le terrain. Les liens que nous entretenons avec vous sont fondamentaux. Lorsque nous répondons à vos recommandations, nous partageons toujours nos opinions avec vous et vous consultons systématiquement lors de la rédaction de textes politiques ou législatifs clé. Et nous essayons dans la mesure du possible d'assister aux réunions des CC. L'invitation de notre Commissaire à tous les CC à assister en personne à la rencontre de décembre dernier pour aborder les possibilités de pêche montre bien l'importance pour nous d'écouter ce que les CC ont à nous dire et de dialoguer avec vous.

Je comprends votre déception par rapport au fait que la plupart des collègues de la DG MARE n'aient pas pu assister en personne aux dernières réunions des Groupes de travail du LDAC, du 25 au 27 octobre à Bruxelles. J'aimerais d'ailleurs en profiter pour remercier le LDAC de tenir ses réunions à Bruxelles et non pas à Madrid, car cela facilite vraiment la participation de la Commission. Notre budget pour les déplacements est désormais très limité et il nous est pratiquement impossible de venir à des réunions organisées en dehors de Bruxelles. Dès lors que les réunions ont lieu à Bruxelles, les collègues de la DG MARE font leur possible pour y assister en personne. Mais cela n'est pas toujours possible en dépit de l'importance que la DG MARE accorde au travail des Conseils consultatifs, du fait de notre forte charge de travail et de nos ressources limitées.

(1) Ares(2023)241217

M. Iván López
Président du Conseil consultatif de pêche lointaine
ivan.lopez@pesqueraancora.com
c/del Doctor Fleming 7, 2a derecha
ES-28036 MADRID
ESPAGNE

Nous recevons un nombre de demandes vraiment très élevé et je vous rappelle que le nombre de CC en fonctionnement n'a cessé d'augmenter ces dernières années (ils sont 11 actuellement), ce qui va de pair avec le nombre de réunions tenues et de questions abordées : à la mi-janvier 2023, 150 rencontres sont déjà prévues par les CC pour 2023 et la participation de la Commission est sollicitée pour près de 90 % d'entre elles. Je suis sûre que vous comprendrez que nous n'avons pas les moyens d'assister à toutes ces réunions. C'est la raison pour laquelle **nous travaillons étroitement avec les Secrétariats des Conseils consultatifs pour programmer les réunions suffisamment à l'avance** afin de garantir une participation adéquate de la Commission.

En ce qui concerne **les réunions Inter-CC, nous n'estimons pas qu'il s'agisse d'un organe consultatif en tant que tel mais d'un espace d'échange direct avec les parties prenantes sur les derniers et les futurs développements** des dossiers politiques clé, et de discussion des bonnes pratiques et des enjeux communs auxquels nous allons devoir faire face. Ces réunions évitent les doublons en termes de présence aux réunions individuelles et permettent d'avoir toutes les parties prenantes présentes en même temps, et donc de les informer conjointement sur les avis à venir. En ce qui concerne la réunion du 17 novembre, je suis consciente du fait que c'était une période de très forte activité pour la plupart d'entre nous, mais il y avait aussi notre volonté d'organiser 3 réunions Inter-CC en 2022 pour faciliter les échanges directs avec vous tous.

Permettez-moi à présent de revenir sur les différentes suggestions de votre annexe.

1) Inter-CC et ICCAT

Vous savez qu'il est nécessaire de renforcer la coordination entre les Conseils consultatifs et que ces rencontres ont été mises en place pour faciliter la coordination et éviter les doublons au niveau du travail, mais vous regrettez la participation limitée au sein de ces groupes.

En effet, certaines questions ne concernant que certains CC, l'établissement des groupes Inter-CC (comme celui consacré au Brexit) est une excellente solution pour aborder les questions transversales propres à certains CC. Des groupes Inter-CC similaires pourraient être créés et se voir confier d'autres questions comme l'ICCAT (vous dites d'ailleurs que 4 CC seraient intéressés). Cela faciliterait la participation de la Commission et les échanges sur des questions spécifiques. En principe, ces groupes de travail Inter-CC ne devraient pas être suivis des mêmes présentations dans d'autres GT sous peine de doublons. Je suis certaine que des solutions peuvent être trouvées pour accroître la présence des membres des CC à ces rencontres.

2) Règlement de contrôle et INDNR

Vous dites que les échanges directs en matière de contrôle et de lutte contre la pêche INDNR sont fondamentaux pour le LDAC. Nos collègues font de leur mieux pour venir aux réunions des CC sur ces questions mais il s'agit souvent de questions transversales occupant plusieurs CC. C'est arrivé récemment lorsque le MAC a sollicité une présentation sur le rapport de la Cour des Comptes en matière de pêche INDNR, alors que ce sujet avait déjà été traité au LDAC. Étant donnée la lourde charge de travail de nos collègues, la meilleure manière de traiter les questions de contrôle et de pêche INDNR est d'en discuter lors des réunions où tous les CC intéressés sont présents. Je suis convaincue qu'une meilleure coopération en matière de contrôle et de pêche INDNR entre tous les CC sera mise en place dans un avenir proche.

3) Confirmation de la présence de la Commission européenne aux réunions du LDAC.

Depuis quelques mois, un planning consolidé des réunions des CC est mis à disposition en interne à la DG MARE. Ce planning est constamment mis à jour en fonction des informations que nous recevons des CC. Les collègues sont animés à s'organiser et à s'inscrire aux réunions pour pouvoir y participer. Un outil qui, j'en suis sûre, va faciliter à l'avenir la participation de la DG MARE aux réunions des Conseils consultatifs, et contribuer à un retour plus rapide des collègues de la DG MARE sur leur présence aux rencontres des CC.

Permettez-moi pour finir de remercier encore le LDAC pour sa collaboration et de vous rappeler à quel point cette collaboration est précieuse pour nous. Si vous avez des questions eu égard à cette réponse, veuillez contacter Mme. Pascale COLSON, coordinatrice des Conseils consultatifs (Pascale.COLSON@ec.europa.eu; +32.2.295.62.73).

Très cordialement,

Lena ANDERSSON PENCH

C.c. : Alexandre Rodriguez alexandre.rodriguez@ldac.eu
Manuela Iglesias manuela.iglesias@ldac.eu
secretaria@ldac.eu